Zeitschrift: Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier

Herausgeber: Association pour l'Étude de l'Histoire du Mouvement Ouvrier

Band: 21 (2005)

Artikel: Résistance jurassienne à l'armée, 1950 à 1970 : cas d'école de l'antimilitarisme ou particularisme?

Autor: Gogniat, Emmanuel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-520394

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

RÉSISTANCE JURASSIENNE À L'ARMÉE, 1950 À 1970 : CAS D'ÉCOLE DE L'ANTIMILITARISME OU PARTICULARISME?

EMMANUEL GOGNIAT

Ces quinze dernières années, lors des votations fédérales portant sur des initiatives de nature antimilitariste, le canton du Jura s'est distingué dans les tableaux des résultats. Mis à part la dernière initiative de 2001 par laquelle le Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA) proposait, une seconde fois, de repenser la politique de sécurité helvétique et de supprimer l'armée[1], les électeurs jurassiens se sont régulièrement démarqués de leurs concitoyens helvétiques, Genève excepté. Auparavant, les initiatives « Pour une Suisse sans armée et pour une politique globale de paix », « 40 places d'armes ça suffit ! » et « Pour une Suisse sans nouveaux avions de combat » avaient en effet été largement acceptées par les Jurassiens et les Genevois alors que le reste de la Suisse signifiait aux initiateurs une suite très nette de refus catégoriques[2]. Sur les cartes illustrant l'issue des scrutins, la jeune République marquait la différence et, avec Genève, s'affichait comme l'antre de l'antimilitarisme[3].

Pourtant, l'origine de la résistance jurassienne à l'armée n'est pas antimilitariste. Il faut replacer cette mobilisation dans le contexte explosif et complexe de la question jurassienne[4] pour en saisir la nature. L'analyse des protestations jurassiennes à l'encontre de l'armée montre que, dès sa naissance dans les années cinquante, l'opposition n'est pas de souche antimilitariste, prolétarienne et urbaine, mais au contraire étonnement rurale et patriotique. L'objection par

1. Votation n° 482 du 2 décembre 2001, initiative populaire « Pour une politique de sécurité crédible et une Suisse sans armée ». Le Jura refuse à 59 % alors que la moyenne suisse se monte à 78 %.

2. Votations n° 357 du 26 novembre 1989, n° 392 du 6 juin 1993 et n° 393 du 6 juin 1993.

3. *24 Heures* notait, à l'occasion des votations du 6 juin 1993, que « la topographie de l'antimilitarisme n'a guère changé depuis trente ans ». Victor Giordano, journaliste au *Journal de Genève* et ancien objecteur patriote, avait pourtant rappelé, en novembre 1989, « le traumatisme du Jura » relatif à l'armée. *24 Heures*, 7 juin 1993 et *Journal de Genève*, 28 novembre 1989.

4. Ce terme désigne la crise qui secoue le Jura historique et qui conduit à l'entrée en souveraineté de la République et canton du Jura. Pour une synthèse récente, voir PICHARD Alain, *La question jurassienne: avant et après la naissance du 23e canton suisse*, Lausanne, 2004 et les titres cités en note.

patriotisme caractérise, à cet égard, la particularité jurassienne. Il n'en demeure pas moins que les tensions répétées entre le Département militaire fédéral (DMF) et les Jurassiens, aussi bien que la mémoire que ces derniers ont alimentée dès la fin des années septante, ont très certainement influencé le comportement du corps électoral. Nous proposons ici l'étude des diverses actions jurassiennes de résistance à l'armée entre les années 1950 et 1970, afin d'en montrer les particularités en regard de toute la mouvance antimilitariste helvétique et européenne, en plein essor à l'époque.

L'opposition à la place d'armes des Franches-Montagnes[5]

Fin 1955, dans le contexte jurassien déjà tendu, un militaire, propriétaire d'un domaine agricole aux Franches-Montagnes, intrigue en faveur d'un projet de place d'armes pour blindés sur le Haut-Plateau. Malgré les méthodes sournoises du DMF et surtout les pressions d'un groupe très restreint d'intéressés locaux, le projet échoue. Un Comité d'action contre l'établissement d'une place d'armes aux Franches-Montagnes et dans la Courtine (CAFM) regroupe les opposants au projet[6]. Ce comité n'a rien de révolutionnaire ni d'antimilitariste. Il regroupe au contraire un vaste échantillon de personnalités francs-montagnardes, élus locaux, notables, préfets, députés au Grand Conseil, ainsi que les Militants de la base provenant surtout des trois villages concernés, à savoir Les Genevez, Lajoux et Montfaucon. L'échec de cette entreprise militaire peut être expliqué par le comportement de nombreux paysans, voisins de domaines pour lesquels des promesses de vente ont déjà été signées, et qui refusent de céder leurs biens. Pourtant, les prix sont plus qu'alléchants, parfois le double de la valeur officielle, et la menace de l'expropriation plane. Un grand travail d'information est fait par quelques villageois qui s'inquiètent des visées militaires. On visite ainsi paysan après paysan afin de les encourager à ne pas céder au chantage. Le DMF ne peut faire signer des promesses de vente que pour cinq domaines, soit un peu moins de 300 hectares. Il est probable que cette résistance à la vente ait influencé le cours des choses, c'est-à-dire l'abandon du projet « blindés » à la fin de l'année 1956. Le DMF se heurte également à une opposition grandissante qui mobilise presque toute la population des Franches-Montagnes. Il faut relever l'unité massive de cette opposition que rien ne divise, pas même les rivalités partisanes,

5. À ce propos, voir GOGNIAT Emanuel, *Aux racines du patriotisme : place d'armes des Franches-Montagnes et Question jurassienne (1956-1976),* Courrendlin, 2005.

6. Le Comité d'action contre l'établissement d'une place d'armes aux Franches-Montagnes (CAFM) regroupe les élus qui dirigent l'opposition (maires et députés principalement). Les Militants, ainsi qu'ils s'appellent eux-mêmes, représentent la base active du mouvement anti-place d'armes.

très faibles aux Franches-Montagnes. Même le RJ et l'UPJ, les mouvements respectivement séparatistes et pro-bernois, adoptent une attitude modérément semblable, forcée par le bon sens. Eugène Péquignot, ancien secrétaire général du Département fédéral de l'économie publique, rejoint la contestation et apporte une solide caution à la manifestation du 22 janvier 1956 à Saignelégier en y prononçant une allocution. Sur la place de la préfecture, une marée de chapeaux écoute sagement les discours des notables locaux. Au balcon du café de La Poste, un grand drapeau suisse pend, témoin du patriotisme helvétique de l'assemblée.

En Suisse, et principalement en Suisse allemande, l'affaire n'est pourtant pas ainsi entendue. Les journaux d'outre Sarine reprochent l'attitude « Ohne uns » des Francs-Montagnards qu'ils taxent de grave manquement patriotique. Maurice Péquignot, député, ne se prive pas de faire une mise au point lors d'une interpellation au Grand Conseil.

> *« Ne peut-on pas rester bon patriote tout en étant persuadé que les terrains d'exercices pour blindés pourraient être choisis ailleurs que dans une région qui s'y prête si peu, de l'avis même du colonel-divisionnaire de Muralt ? [...] Il faut que l'on sache que l'opposition qui s'est manifestée chez nous n'est pas le fait de quelques antimilitaristes ou autres communistes, mais qu'elle est irréductible et provient de l'ensemble de la population. »*[7]

7. Interpellation de Maurice Péquignot, Saignelégier, 22 février 1956, *Tagblatt des Grossen Rates des Kantons Bern,* 1956, pp. 194-196. Péquignot se réfère à un article de la *Burgdorfer Zeitung.*

Le quotidien radical de Delémont, *Le Démocrate,* s'empresse de relater qu'il était « émouvant » de voir « autant de têtes découvertes entonner avec ferveur l'Hymne national »[8] et le *Franc-Montagnard* voit dans cette manifestation un authentique acte de patriotisme empreint de valeurs terriennes. Pas question d'antimilitarisme, mais plutôt d'un « cri du cœur de toute une population qui aime et respecte son sol natal »[9]. Au cours de l'année 1956, le gouvernement bernois intervient en faveur des Franches-Montagnes et demande au Conseil fédéral d'abandonner son projet, ce qui est fait en automne. Pour satisfaire les propriétaires qui avaient signés les promesses de vente, le gouvernement rachète les domaines. Il explique son geste, d'ailleurs formellement ratifié par le Grand Conseil le 18 février 1957, en assurant que ces biens ne seront pas cédés au DMF comme place d'armes et qu'il gardera le contact avec les communes intéressées. L'affaire semble être réglée, malgré les doutes de certains.

Six ans plus tard, la population du Haut-Plateau apprend de manière informelle que le gouvernement mène des tractations avec le Département militaire. Au Marché-Concours de Saignelégier, le conseiller d'État Buri annonce la revente possible des domaines. Toujours intéressé, le DMF projette sur ces terrains un « centre militaire du cheval », comprenons une place d'armes pour le train et la cavalerie ainsi qu'un centre d'acclimatation pour les chevaux. L'étui chevalin ne fait guère effet et la population franc-montagnarde s'oppose au projet. Les milieux pro-bernois soutiennent au contraire l'idée d'un gouvernement bernois qu'ils défendent corps et âme. L'opposition unie lors de l'affaire des blindés commence à se fragmenter. Pourtant, on ne veut pas voir s'implanter sur le Haut-Plateau une place d'armes pour la cavalerie, alors que celle-ci est déjà menacée de suppression. La situation se dégrade très rapidement. Le vote du Grand Conseil en faveur de la revente à la Confédération est perçu comme un abus de pouvoir bernois. Le *Jura Libre* ne manque pas de s'engager dans une lutte que le Rassemblement jurassien récupère, en toute logique, au profit de sa politique séparatiste. Le discours s'efforce de démontrer que le gouvernement bernois n'est pas apte à défendre les intérêts du Jura et qu'au contraire, il favorise et encourage l'implantation d'installations militaires dans le Jura dans le but d'inverser l'emprise du séparatisme. On craint l'influence de fonctionnaires militaires fidèles à Berne par intérêt ou par obligation[10]. Rapidement, l'opposition se mobilise en force. Il s'agit surtout de convaincre l'extérieur, l'opinion des habitants

8. *Le Démocrate,* 23 janvier 1956.
9. *Le Franc-Montagnard,* 24 janvier 1956.
10. Dans son *Bulletin*, le CAFM dénonce « l'atteinte à nos mœurs » portée par le projet militaire. CAFM, *Bulletin d'information et de presse,* n° 1, avril 1963, p. 9.

comme celle des officiels des trois communes concernées étant nettement arrêtée. En 1963, les Militants réunissent entre 8000 et 10 000 personnes à Lajoux, un chiffre remarquable puisqu'il dépasse celui de la population franc-montagnarde totale. Cette manifestation est réitérée jusqu'en 1966 et relancée en 1969.

La violence entre en scène avec le Front de libération du Jura qui incendie, durant l'été 1963, deux des propriétés immobilières de l'armée, la ferme de Sous la Côte et celle des Joux. En réponse, la police bernoise s'installe dans l'une des fermes et assure, depuis ce quartier général improvisé, un véritable réseau de surveillance. Les Militants sont assimilés aux terroristes qui ne constituent en réalité qu'un groupuscule marginal composé de trois personnes sans lien avec les Militants. La police fait mettre sur écoute de nombreux suspects[11]. Perquisitions nocturnes, arrestations, contrôles, écoutes téléphoniques, surveillance, les citoyens des communes de Lajoux, Les Genevez et Montfaucon subissent la présence policière, ce que déplorent les autorités communales tout en condamnant les actes du FLJ. La situation ne se calme qu'avec l'arrestation des membres du FLJ au printemps 1964.

Quant au projet de place d'armes, caché sous le nom aguicheur de « centre militaire du cheval », il est définitivement stoppé suite à une démonstration de force de l'été 1964. Les amicales militaires jurassiennes préparent, pour le 30 juillet de cette année, la commémoration des mobilisations de 14-18 et 39-45. L'occasion pour les séparatistes et les Militants de dénoncer les abus militaires et de revendiquer le droit à l'« autonomie communale »[12]. L'élan de la contre-manifestation vient de l'opposition à la place d'armes des Franches-Montagnes, mais la grande partie des manifestants proviennent des milieux séparatistes, notamment du Bélier. Scandale en Suisse : les séparatistes « bafouent la liberté d'expression » et empêchent le conseiller fédéral Paul Chaudet (DMF) ainsi que le conseiller d'État Virgile Moine de prononcer leurs discours. Chaudet comprend le message, peut-être après le coup de hampe involontaire qu'un manifestant lui assène, et renonce définitivement en 1966, après avoir trouvé des terrains adéquats en Appenzell.

Reste le problème de l'affectation des terrains dont la Confédération est toujours propriétaire. Le DMF se rapproche des dirigeants du Comité directeur du CAFM et leur propose un « protocole d'accord » concernant un centre militaire d'estivage et d'acclimatation des chevaux. Au sein du CAFM, une grave scission

11. AF E 4320 C1994/236 vol. 1-3. Adressée par le ministère public fédéral sur requête de la police cantonale bernoise, les demandes de contrôles téléphoniques à l'encontre de Militants de Lajoux, Les Genevez et Les Breuleux sont très nombreuses

12. En fait, les trois communes concernées sont très clairement opposées au centre militaire du cheval et leurs autorités demandent à ce que la volonté des communes soit respectée.

menace l'unité qui avait jusque-là fait sa force. Les Militants francs-montagnards exigent un retour inconditionnel des domaines à l'agriculture et demandent leur rachat par les communes. Ils s'appliquent à trouver des fonds pour sauver la plus belle bâtisse, la ferme du Bois Rebetez Dessus, et mettent la main à la pâte en travaillant à la remise à neuf de son toit. Malheureusement, un acte criminel, non élucidé, détruira cette ferme typique du patrimoine architectural franc-montagnard. En 1976, les Militants peuvent savourer leur victoire avec le rachat des domaines de la Confédération par les trois communes qui, aujourd'hui encore, paient lourdement la surévaluation militaire des années 1950.

L'esprit de la résistance franc-montagnarde à l'armée est d'un caractère fortement terrien. Il ne s'agit pas de renier l'institution militaire à tout prix, mais plutôt de revendiquer le principe de sauvegarder la libre disposition des terres par la population qui y vit. Dès la manifestation du 22 janvier 1956 à Saignelégier, les opposants n'arrêtent pas de clamer leur attachement aux valeurs patriotiques, voire militaires. Les Militants, appuyés par le RJ, demandent le respect de la volonté des communes, base, selon eux, de la démocratie suisse. Le RJ intervient très régulièrement dans cette affaire, attitude qui renforce la popularité de ce mouvement aux Franches-Montagnes, et se félicite de faire ce qui devrait être la tâche du gouvernement : défendre les communes.

> *« Non seulement le gouvernement manque à sa tâche première, qui est de veiller au respect de la volonté des communes, mais encore [...], on le voit susciter lui-même de tels projets et s'apprêter à écraser les communes qu'il devait protéger. »*[13]

L'Ajoie

La situation est un peu autre en Ajoie, le district de Porrentruy[14]. Parallèlement au premier projet pour blindés aux Franches-Montagnes, le DMF démarche non loin de Porrentruy, dans les communes de Bure et Fahy. L'opposition n'est pas aussi unanime que sur le Haut-Plateau et les intéressés nombreux. Sous la conduite d'un entrepreneur, les citoyens concernés acceptent de justesse le principe de la construction d'une place d'armes. Ce sont plutôt les communes voisines, inquiètes de subir les préjudices sans tirer profit de la situation, qui clament leur opposition au projet. À cela s'ajoute une opposition de principe, à la tête de laquelle se trouve notamment Victor Erard, historien et membre du RJ, également très actif aux côtés des Militants francs-montagnards. Quelques pistes

13. *Le Jura Libre,* 14 novembre 1962.

14. Il n'existe aucune étude historique de référence concernant la place d'armes de Bure. Les idées exposées ici n'ambitionnent aucunement ce travail qui reste à faire.

permettent d'expliquer l'échec de l'opposition. La situation politique en Ajoie ne ressemble en rien à celle présente aux Franches-Montagnes et empêche la constitution d'un quelconque mouvement local fort et uni comme il s'en est créé un sur le Haut-Plateau. En commentant l'opposition à la place d'armes en Ajoie, *Le Franc-Montagnard* remarque, en observateur averti, que « les Ajoulots n'ont pas la chance de pouvoir compter sur la même unanimité dans l'opposition [que celle des Franches-Montagnes] »[15]. Les partisans dénoncent l'influence extérieure excessive au sein de l'opposition. Il est vrai qu'à l'occasion d'une manifestation anti-place d'armes à Porrentruy, le 18 mars 1957, plusieurs centaines de personnes venant des Franches-Montagnes et de la vallée de Delémont se sont déplacées[16]. Le très fort antagonisme entre conservateurs et radicaux entrave un ralliement d'envergure (dans certains petits villages, chaque parti a sa fanfare, sa chorale ou son équipe de football).

Cette partition se complique avec la naissance d'un réel clivage relatif à la question jurassienne. L'Ajoie est en effet le district du nord où l'antiséparatisme est le plus représenté[17]. Alors que les tensions dans La Courtine ne sont perceptibles qu'entre la police et la population, la situation est plus confuse en Ajoie où la cohésion des villages est en péril : « la paix est rompue » jusque dans les gradins du Grand Conseil où les élus locaux, partisans et opposants, offrent « un spectacle de division »[18]. De plus, le projet franc-montaganrd ne touchait que cinq propriétaires acquis à la vente et quelques autres voisins opposants avisés, alors qu'à Bure, le projet touche une multitude de parcelles. Pour les agriculteurs, la Confédération offre aux communes ajoulotes un remaniement parcellaire (dont il ne resterait plus que 10% à charge des propriétaires au lieu des 40 % usuels). En outre, elle prévoit de verser des indemnités non renouvelables d'environ 950 000 francs aux communes et paroisses de Bure, Fahy, Courtemaîche et Courchavon[19]. L'argument majeur des partisans ajoulots rejoint celui des Militants francs-montagnards : le respect de la volonté des communes. Toutefois, malgré la façade d'union exposée dans les propos du maire de Bure, les communes sont elles aussi très divisées et la place d'armes n'obtient les

15. *Le Franc-Montagnard,* 19 mars 1957.
16. *Idem.*
17. Passé 31 % en faveur du statu quo lors des plébiscites du 23 juin 1974 pour le district de Porrentruy, un peu plus de 22 % aux Franches-Montagnes. Cf. BANDELIER André, e. a., *Nouvelle Histoire du Jura,* Porrentruy, 1984, p. 287.
18. *Le Jura,* 5 septembre 1957.
19. « Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'acquisition du terrain nécessaire à la création d'une place d'armes de blindés en Ajoie (du 26 août 1957) » in *Feuille fédérale,* n° 28, 109ème année [1957], vol. II, pp. 391-404.

faveurs que d'une très faible majorité. Face à cette situation beaucoup plus délicate que celle qui se présentait sur le Haut-Plateau, le RJ reste un peu en retrait afin de ne pas prétériter sa popularité. Ce n'est qu'à la fin des années 1960, dans un contexte que nous préciserons plus loin, que le RJ prendra une position plus ferme par rapport à la place d'armes de Bure, désormais existante. En effet, après les pourparlers avec les communes intéressées et acquises au projet, l'assemblée fédérale accepte dans un premier temps l'achat des terrains nécessaires le 12 décembre 1957[20] puis les crédits nécessaires pour la construction des installations proprement dites en 1961[21]. La place est inaugurée en 1968. Le *Franc-Montagnard*, malgré les dix dernières années de lutte contre l'armée sur le plateau, publie une page entière consacrée aux réalisations militaires de Bure dont il fait par ailleurs presque l'éloge. Le Jura ne semble donc jusqu'alors pas trop en vouloir à l'institution militaire. Quelques maladresses de la part des militaires, peut-être ignorants de la situation jurassienne, vont irriter à nouveau les voisins communaux de la place d'armes. En 1968, on parle d'établir une place de tir hors périmètre à Bressaucourt et à Fontenais, villages éloignés de Bure d'une dizaine de kilomètres seulement. Les deux villages refusent de vendre du terrain dans cette perspective. À Fontenais, les habitants manifestent contre l'armée et les tirs qu'elle a organisés sur le territoire de la commune. Au terme de la manifestation, une résolution constate « qu'une fois de plus l'armée agit dans l'ombre », dénonce les tentatives d'acquisition de nouveaux terrains et exige que tout projet du DMF soit rendu public. À cette occasion, les manifestants rappellent à l'armée sa base et son utilité populaire. Ainsi la résolution conclut-elle que si « elle veut garder la confiance du peuple, l'armée se doit d'agir à visage découvert »[22]. À Bressaucourt, le vote à bulletin secret donne 144 non contre un seul oui pour la proposition de vente de terrains[23]. À la même époque, les séparatistes préparent cependant quelques actions non pas pour attaquer le principe de l'armée ou ses dirigeants, mais pour dénoncer la passivité des autorités fédérales face à la question jurassienne.

Les troupes de piquet

Depuis sa création en 1963, le groupe Bélier prépare des actions symboliques visant à faire parler du Jura et obliger la Confédération à intervenir. Pour ce faire,

20. « Arrêté fédéral concernant l'acquisition du terrain nécessaire à la création d'une place d'armes de blindés en Ajoie du 12 décembre 1957 » in *FF*, n° 89, 109ème année [1957], vol. II, p. 1255.
21. « Arrêté fédéral concernant la création et la transformation de places d'armes et de tir (du 15 décembre 1961) », in *FF*, n° 135, 114 ème année [1961], vol. II, p. 1374.
22. *Le Pays,* 17 juin 1968.
23. *Le Pays,* 1er octobre 1968.

il mijote quelques coups de force comme l'occupation de la préfecture à Delémont ou l'intrusion au Palais fédéral. Mais il entend également faire la démonstration d'un engagement beaucoup plus personnel de ses membres qui objecteront « par patriotisme ».

Le samedi 29 juin 1968, le groupe Bélier occupe donc la préfecture de Delémont afin de faire pression sur les autorités fédérales pour qu'elles interviennent et comblent l'« impuissance bernoise »[24]. L'occupation du bâtiment administratif durera jusqu'au lendemain à midi, heure à laquelle le Bélier rend les lieux en parfait état au préfet Henri Paratte qui n'aura pas fait intervenir la police. Ce coup de force est un succès médiatique pour les séparatistes dont on parle dans toute la Suisse. Si la Suisse romande analyse les événements avec circonspection et demande s'il n'est pas temps que le Conseil fédéral intervienne[25], la Suisse allemande s'offusque au contraire de pareils agissements. L'armée, peut-être effrayée par cette action symbolique du Bélier, prend soin, en secret, de protéger ses biens dans le Jura durant l'été. Ce n'est qu'au cours du mois d'octobre que la *Weltwoche*, par la plume de Peter Bichsel, révèle que des troupes ont été mises de piquet dans le Jura[26]. Obligé par la presse de sortir de son mutisme, le DMF s'explique par des arguments qui seront immédiatement démentis par les séparatistes.

> *Les autorités compétentes ont appris que des milieux séparatistes jurassiens entendaient aussi, dans l'exécution de leur programme, s'attaquer à la propriété de la Confédération. Il faut empêcher absolument de pareilles entreprises, non seulement dans l'intérêt de la préparation militaire, mais aussi pour éviter qu'on s'empare d'armes, munitions et explosifs*[27].

Concrètement, dès le 1er août, un service de piquet est mis en place et du 7 au 8 septembre, à l'occasion de la Fête du peuple jurassien (la grande fête séparatiste organisée annuellement à Delémont), un bataillon de troupes blindées du régiment 8 a été placé en état d'alerte. Ses soldats reçoivent de la munition de combat. Ce n'est que sous la pression de la presse que le DMF donne des explications en octobre. Dans son communiqué, il considère cet emploi de la troupe comme « un service d'ordre au sens de l'ordonnance du 6 décembre 1965 ». Deux expertises juridiques démontreront ultérieurement l'illégalité de la décision du

24. Groupe Bélier, communiqué du 30 juin 1968. Pour plus de détail sur cette action, voir *Le Jura Libre* du 3 juillet 1968 et BRECHET Marcel, *Les années de braises : histoire du Rassemblement jurassien de 1947 à 1975,* Delémont, 1996 et 2003 [rééd. complétée], pp. 240-243.
25. La *Gazette de Lausanne* par exemple.
26. *Die Weltwoche,* 16 octobre 1968.
27. Communiqué du DMF publié dans la presse quotidienne du 17 octobre 1968.

Conseil fédéral[28]. Le deuxième expert concorde avec le premier et affirme que « la justification de l'intervention de l'armée dans le Jura, semble absolument inexistante sur le plan légal ou constitutionnel »[29]. Bien qu'il n'y ait pas de justification légale, nombreux sont les journaux à affirmer qu'il existait bel et bien un risque, preuve en est l'occupation de la préfecture à Delémont. Selon *Le Démocrate,* « le précédent du bâtiment administratif ne peut être oublié, ni minimisé »[30]. Le même journal admet en revanche que le secret entretenu autour de ces faits est déplorable, tout comme la distribution de munition de guerre est «non seulement maladroite », mais également « blâmable et dangereuse ». Mis à part les journaux de la ville fédérale, le *Bund* et le *Berner Tagblatt,* la presse suisse allemande ne fait pas grand cas du communiqué du DMF qu'elle publie sans commentaire. Ce n'est que le 18 novembre que le Conseil fédéral propose la levée des « mesures militaires préventives dans le Jura »[31].

Dès l'aveu du Conseil fédéral, les réactions jurassiennes provenant des milieux séparatistes ne se font pas attendre. Le RJ met d'emblée en doute les capacités de médiation de la Confédération, alors qu'il souhaitait ardemment son intervention dans le conflit jurassien. Il demande la démission de Gnägi, chef du DMF, ainsi que le retrait des troupes en surnombre et une enquête. Le RJ recevra l'annonce de la levée des troupes de piquet comme une victoire, affirmant qu'il peut réexaminer le dossier de la médiation fédérale, en l'occurrence de la commission Petitpierre. Les réactions sont également très marquées à un niveau plus populaire. Josy Simon exerce la caricature pour exprimer le sentiment des Jurassiens. La force et la violence militaire d'un côté, les troupes de piquet, et une soi disant volonté de dialogue, la timide commission Petitpierre. Ces affiches sont placardées dans tout le Jura vers le 20 octobre. Des tracts « honte à l'occupant» sont également massivement distribués, des panneaux de signalisation sont mis à mal et du matériel roulant militaire est saboté. À Vicques, des remorques sont poussées dans la rivière et à Mervelier, on refuse de prêter des écuries à la cavalerie d'Aarau alors que la troupe argovienne était une habituée des lieux. On note plusieurs incidents aux Franches-Montagnes entre la population et l'armée. À Saignelégier, un concert de la fanfare militaire est interrompu à coups de klaxon. Élément intéressant la nature du mécontentement jurassien

28. Me Manuel, de Lausanne, membre de l'association des Amis du Jura Libre et mandaté par le Rassemblement jurassien et Me Leu, expert juridique mandaté par la revue bimensuelle *Domaine public*, expertise publiée notamment par *Le Pays* du 12 novembre 1968.
29. *Le Pays,* 12 novembre 1968.
30. *Le Démocrate,* 18 octobre 1968. Le journal s'efforce de ne pas prendre position sur la question.
31. *L'Impartial,* 20 novembre 1968.

envers l'armée, 31 officiers jurassiens adressent, à la mi-novembre, une lettre ouverte au DMF et à son chef, le conseiller fédéral Gnägi :

« Nous voulons simplement constater que vous avez pris sur vous de faire intervenir l'armée suisse contre des Suisses et qu'il eût suffit de peu de choses pour que des soldats suisses tuent leurs concitoyens. [...] Dès lors se pose en chacun de nous ce cruel dilemme : faire honneur à notre grade et à notre fonction et accepter qu'on puisse tirer sur nos frères jurassiens, ou alors affirmer notre patriotisme jurassien et mettre en cause notre appartenance au corps des officiers suisses. »[32]

Les officiers signataires de ce courrier, parmi lesquels figurent un major et dix capitaines, demandent au conseiller fédéral une rapide normalisation de la situation, faute de quoi ils se réservent la possibilité de reconsidérer leur attitude militaire. Quelques jours plus tard, une nouvelle liste est publiée avec les noms de neuf nouveaux officiers qui se rallient à la lettre ouverte. Une fois encore, à l'instar de la manifestation du 22 janvier 1956 à Saignelégier, aucun soupçon d'antimilitarisme n'est à déceler dans le comportement de ces gens. Au contraire, leur acte est à comprendre comme une ultime tentative pour sauver l'attachement fidèle qu'ils ont à l'armée. Cette lettre ouverte fait espérer à ses auteurs qu'elle permettra à Gnägi de mesurer le dommage causé par son attitude et qu'il en tirera les conséquences.

Cette intervention militaire, s'ajoutant au problème franc-montagnard et à celui de la place d'armes de Bure, donne un puissant coup de frein aux relations entre la population jurassienne et l'armée.

L'objection par patriotisme

C'est dans ce contexte que le Bélier met en action une opération de grande envergure et longuement mûrie. La Commission politique du Groupe Bélier se réunit aux Breuleux le 1er décembre 1966 en séance de travail préparatoire pour la conférence secrète du Prédame prévue les 3 et 4 décembre suivants. Elle prévoit, dans son programme d'action, d'inciter les membres du Bélier à refuser de faire leur service militaire et de « trouver dans le Jura 200 nouveaux objecteurs de conscience qui refuseraient, l'an prochain [en 1967] de faire du service militaire »[33]. Le motif invoqué est que la Confédération ne fait pas son devoir envers le Jura. Le terme « objecteur patriote » ne sera employé qu'avec le début réel de

32. Lettre ouverte de 31 officiers jurassiens adressée à Rudolf Gnägi, chef du département militaire fédéral, publiée in *Le Pays,* 14 novembre 1968.

33. AP Houlmann, Commission politique du groupe Bélier, *Travail préparatoire de la conférence du Prédame les 3 et 4 décembre 1966,* p. 14.

l'opération. Le 4 mai 1968, quelques centaines de jeunes gens se retrouvent à Berne devant le Palais fédéral. Ils sont là, scandant les slogans « Jura libre » et « Médiation » pour soutenir cinq Jurassiens venus déposer leurs affaires militaires au complet en mains d'un huissier emprunté. Un papillon circule dans la foule :

« Et que surgisse une guerre entre quelques confédérés, si l'une des parties se refuse à remettre sa cause entre les mains de la justice ou à donner satisfaction, les Confédérés sont tenus de prendre fait et cause pour l'autre partie.»[34]

Reprenant un extrait du Pacte de 1291, ce tract, distribué aux passants, exprime ce souhait qui fait l'objet de toutes les démarches séparatistes : l'intervention de la Confédération dans la question jurassienne. Roland Béguelin, secrétaire général du RJ, rappelle ce jour-là que les Jurassiens ont participé, depuis leur annexion à la Suisse en 1815, à quatre mobilisations générales[35], « beaucoup de dévouement, beaucoup d'abnégation ». L'orateur séparatiste estime qu'en contrepartie, le Jura n'a eu droit qu'à « l'occupation bernoise », à son « dépouillement » et à sa « soumission » et conclut que

« cela fait beaucoup de patience et de bonne volonté, mais il se trouve aujourd'hui que la coupe a débordé. Des Jurassiens courageux sont allés à Berne dire : c'est assez ! Notre conscience ne nous permet plus de servir dans l'armée d'un État au sein duquel notre Patrie n'est pas libre. Nous sommes des objecteurs patriotes. Vous voulez nos services [...] notre sang ? Le cas échéant, donnez d'abord la liberté au Jura ! »[36]

La manifestation est porteuse. La présence à Berne de journalistes, plus nombreux qu'à la Fête du peuple, prouve que l'affaire suscite de l'intérêt. Des cinq premiers objecteurs patriotes, trois feront de la prison[37]. L'action du groupe Bélier demande à chacun des objecteurs patriotes un engagement extrêmement important, longuement préparé, discuté en famille et soldé par un séjour en prison. Malgré les condamnations peu clémentes et la lourde menace carcérale, le mouvement engagé au mois de mai ne s'arrête pas. Suite à cette première opération, la rumeur court déjà le Jura que « d'autres vagues d'objecteurs patriotes

34. *Le Pays,* 6 mai 1968. Le texte du tract, cité par *Le Pays* est tiré du Pacte de 1291, avant-dernier paragraphe, dans une traduction inconnue.
35. En réalité, Béguelin en oublie une. On compte deux levées de troupes en 1847 (Sonderbund) et en 1856 (affaire de Neuchâtel), ainsi que trois mobilisations en 1870-71, 1914-18 et 1939-45.
36. *Le Jura Libre,* 8 mai 1968, discours de Roland Béguelin le 4 mai 1968 à Delémont lors de la cérémonie d'accueil de cinq objecteurs patriotes.
37. Victor Giordano, 20 jours, Pierre Grimm, deux mois et Antoine Houlmann, 45 jours. Les deux autres, Jean-Pierre Molliet et Roland Biétry, qui n'ont fait que de déposer leur livret de service, n'on pas été condamnés à des peines de prisons.

sont prêtes et qu'elles surgiront quand le moment sera utile »[38]. Durant l'été 1968, la compagnie d'un jeune soldat jurassien, Etienne Beuret, est transférée d'une caserne fribourgeoise à Bure. C'est la nuit et lorsqu'il y arrive, il prend une décision spontanée : il refusera de servir dans le Jura, dans cette caserne implantée par la force en Ajoie. La démarche d'Etienne Beuret[39] diffère de celles des cinq Béliers. Il ne fait pas partie du groupe d'action séparatiste et n'a pas prémédité son refus de servir. C'est par une sorte de révélation qu'il décide, le soir de son arrivée, de ne plus se soumettre aux ordres. Ses chefs militaires tentent de le réinsérer dans la troupe en lui expliquant le prix à payer d'un tel acte dont la presse ne parle d'ailleurs qu'à l'heure du jugement, en février 1969. Etienne Beuret est condamné une première fois à 45 jours de prison qu'il effectue à Delémont dans des conditions qu'il qualifie lui-même d'agréables, grâce à la clémence à la fois du préfet Henri Paratte et surtout du geôlier. Même s'il n'a pas été planifié au sein du groupe Bélier, son comportement rejoint pleinement celui des cinq premiers objecteurs patriotes. Comme eux, Beuret refuse de servir une armée qui tente de battre en brèche « les aspirations légitimes du peuple jurassien ». Il entrera d'ailleurs dans le groupe Bélier peu après son geste d'insoumission.

Le dépôt des affaires militaires et le jugement consécutif des objecteurs patriotes constituent deux étapes importantes de l'action pensée par le Bélier. La première tient à apporter la preuve que le Bélier dispose d'un réservoir de militants courageux et prêts à se battre pour la cause, quitte à en payer le prix de leur liberté. Entre le procès de Beuret et celui de Houlmann, Grimm et Giordano, un nouveau groupe de 17 objecteurs dépose ses effets militaires devant le bâtiment du Tribunal fédéral à Lausanne. Ces nouveaux objecteurs agissent par solidarité envers les trois autres qui doivent être jugés une semaine plus tard[40]. Au mois de novembre 1969, quatre objecteurs patriotes (dont Etienne Beuret) déposent leurs affaires militaires au domicile de deux membres de la commission fédérale des bons offices. Etienne Beuret et André Jolidon se déplacent jusqu'en Appenzell chez Broger, conseiller national. Celui-ci les reçoit et réceptionne, contre son gré, le barda militaire[41]. Le 19 février 1971, lors d'une manifestation de soutien aux Béliers à Lausanne, une trentaine de sacs militaires sont déposés devant l'entrée du Tribunal. La même année, Etienne Beuret et Antoine Houlmann sont à nouveau convoqués devant le tribunal militaire qui prononcera

38. *Le Pays,* 6 mai 1968.
39. Entretien avec Etienne Beuret, Delémont, le 18 avril 2005.
40. *La Suisse,* 23 mars 1969.
41. *Le Pays*, 24 novembre 1969.

une nouvelle peine à leur encontre, respectivement 75 et 60 jours de prison ferme, ainsi que l'exclusion de l'armée. Selon Brêchet, à fin 1971, trente-sept jeunes Jurassiens auront été condamnés à des peine de prison pour objection par patriotisme[42].

Les jugements, second temps de l'opération, permettent aux jeunes Béliers de motiver leurs agissements lors de plaidoiries souvent brillantes, en générale plus littéraires, philosophiques, politiques que juridiques. À la démonstration politique s'ajoute une importante diffusion du message séparatiste dans la presse suisse et jurassienne. Les objecteurs par patriotisme bénéficient d'une défense remarquée, généralement assurée bénévolement par des personnalités politiques ou littéraires engagées dans la lutte séparatiste auxquelles se joignent quelques avocats. Etienne Beuret fait exception en se défendant seul. Il énonce le crime que l'autorité militaire lui reproche sans avoir le courage de le déclarer :

« En fait, je suis accusé non pas d'insoumission, ni de désobéissance, car vos griefs sont ailleurs. [...] Vous m'accusez d'être Jurassien, vous m'accusez d'être séparatiste [...] vous m'accusez surtout d'être un homme libre qui peut se passer de vos traditions et de vos thèses sinistres qui aboutissent à la prétendue défense spirituelle du pays. »[43]

Antoine Houlmann est quant à lui défendu par Roger Schaffter. À la barre, ce dernier donne de nombreux exemples de la collusion entre l'armée et Berne. Il explique qu' « Antoine Houlmann n'est pas contre l'armée et que d'ailleurs, dans leur ensemble, les Jurassiens ont toujours été considérés comme de bons soldats »[44]. Les plaidoiries, souvent brillantes, ne parviennent pas pour autant à influencer le jugement. Mais les démonstrations se suivent avec la même obstination que celle qui stimule les objecteurs. Jean Cuttat, écrivain, défend Pierre Grimm en insistant sur l'épaisseur populaire de l'armée et les dangers de la servitude.

« Là où il n'y a plus adhésion, il y a servitude et dans la servitude l'homme s'éteint ou s'exaspère. La valeur de l'homme se mesure à sa liberté, à la hauteur de ses choix. Mais je crains qu'ici, pour satisfaire aux exigences d'un ordre qui déjà se lézarde, votre loi ne jette en prison que les meilleurs d'entre nous et ne réserve sa clémence qu'aux disciples du reniement, de l'intimidation, de la faiblisse, de la peur. »

Plus loin, il en vient au rapport de la Suisse au Jura, élément bien sûr essentiel.

42. Brêchet, p. 290.
43. *Le Jura Libre,* 5 mars 1969, défense d'Etienne Beuret.
44. Plaidoirie de Roger Schaffter publiée in *Le Pays,* le 28 mars 1969.

« Aujourd'hui, la Suisse a mal au Jura. Il serait bon de rappeler comment l'armée, en faisant mal au Jura, s'est profondément aliéné la fabuleuse confiance que les Jurassiens, en dépit de tout, avaient en elle. »

Dans sa conclusion, Cuttat ne se veut guère rassurant. Les objecteurs patriotes dont on fait le procès pourraient être rejoints par de nombreux autres qui viendront remplir les prisons si rien n'est entrepris par la Confédération.

« Dans les fermes, les villages, les bourgs du Jura, il y a encore des milliers de fusils qui s'impatientent à leurs clous et rêvent d'un destin illustre. Beaucoup de gens chez nous ont déjà mis la crosse en l'air. »[45]

Daniel Kummer refuse lui aussi de servir. C'est parce qu'il n'est pas orateur ou politicien qu'il emprunte cette voie de protestation, ainsi que son défenseur, le poète Alexandre Voisard, l'explique.

« Kummer signifie par ses propres moyens, qui sont modestes, son désaveu aux autorités qui nous régissent. [...] Bientôt, l'occasion va lui être donnée de frapper de front, les mains nues, le mur de l'égoïsme qui lui fait voir le prétendu 'bonheur suisse' comme une dérision. »[46]

Parmi les nombreux objecteurs, Paul-Albert Cuttat, le frère de Jean, connu dans le monde de la culture jurassienne sous son pseudonyme de Tristan Solier. Le cas de Pablo Cuttat, comme il est encore appelé, est particulier. En effet, le Premier-Lieutenant Cuttat, un ancien de la mob, est le premier officier à faire de la prison pour objection politique. Le 27 mai 1970, le tribunal militaire de la division II siège à Neuchâtel. Paul-Albert Cuttat y comparaît pour avoir rendu sa dragonne et refusé de servir. Le procès est très tendu et le grand juge militaire Lenoir paraît exaspéré par ces procès cumulés d'objecteurs patriotes. Cuttat est condamné à l'exclusion de l'armée, sans être dégradé, et à 45 jours de prison ferme. Un monde qu'il décrit dans un recueil rédigé en cellule.

« Horizon à lamelles
cloués par le cri des sirènes
la suffocation se pétrit à la main
dans des alcôves d'azote. »[47]

Il est difficile de déterminer précisément la portée de l'objection par patriotisme des militants séparatistes. Elle s'applique néanmoins aux nombreux versants de la politique séparatiste : actions retentissantes, propagande, mobili-

45. Plaidoirie de Jean Cuttat publiée in *Le Pays,* 28 mars 1969.
46. Plaidoirie d'Alexandre Voisard publiée in *Le Jura Libre,* 28 mai 1969.
47. SOLIER Tristan, [Paul-Albert Cuttat], *Les horloges de l'impatience,* Porrentruy, 1973, p. 23. Ce livre est écrit en prison, tout comme un autre ouvrage dédié à sa fille : SOLIER Tristan, *La victoire de Sarah*, Delémont, 1970.

sation populaire et volonté d'impliquer la Confédération. L'objection par patriotisme mériterait une étude en soi qui puisse la mettre en perspective avec les autres types d'objection[48]. Elle s'inscrit dans la constellation métissée qui constitue l'objection. Avec chacun leurs motivations, les objecteurs qui se retrouvent en prison partagent rarement les mêmes idées. Imaginons un objecteur patriote jurassien, un objecteur politique anarchiste et un objecteur de conscience témoin de Jéhovah en train de s'expliquer sur leur acte.

Spécificité et complexité

L'histoire, c'est aussi un faisceau de parcours individuels qui s'inscrivent, au gré du hasard ou de la volonté, dans les grandes tendances politiques. Quelques traces biographiques nous permettent d'insister à la fois sur la spécificité et la complexité de la résistance jurassienne à l'armée. Les protestations et l'engagement de nombreux officiers rappellent que la contestation ne porte pas sur le principe de l'armée, mais bien sur son comportement ambigu dans le contexte jurassien. Le député Cattin, avocat, colonel et grand juge militaire est, par exemple, l'un des dirigeants de la lutte contre la place d'armes des Franches-Montagnes. Dans les propos de certains, on décèle parfois un sentiment de trahison venant d'une institution autrefois vénérée. Les officiers qui écrivent au conseiller fédéral Gnägi expriment ce dilemme qu'il craignent devoir affronter : choisir entre leurs fonctions militaires ou la défense de leur petite patrie, le Jura. Paul-Albert Cuttat se retrouve dans le « silence aussi épais que les murs » occupant l'espace de la cellule 54 de la prison des Montagnes à La Chaux-de-Fonds, car « il refusait de ressembler aux chiens qu'on traîne au bout d'une laisse »[49]. Les autres objecteurs patriotes ont tous été soldats, avec plus ou moins d'ardeur il est vrai. Ils laissent entendre que le jour où le problème jurassien sera réglé, ils reprendront du service. Chez les jeunes Béliers naissent toutefois des sentiments plus radicaux que chez leurs aînés. Antoine Houlmann et Etienne Beuret avouent par la suite n'avoir jamais eu grande affinité avec l'armée. Victor Giordano estime que « dans le domaine de l'armement notamment, la Suisse eût pu donner un bel exemple en renonçant à cette course folle et insensée » et déplore qu'elle n'ait pas répondu à l'initiative du Belge Raoul Follereau « Un jour de guerre pour la paix »[50].

48. Elle pourrait par exemple comparer les cas, mesurer l'impact des plaidoiries, esquisser l'évolution des peines prononcées et décrire les conditions carcérales selon les différents types d'objection.
49. SOLIER [Cuttat], *La victoire...*, p. 7.
50. GIORDANO Victor, « En guise de discours patriotique » in *Le Jura*, 1er août 1969. Aux Nations Unies, en 1962, Follerau demandait aux grandes puissances la 365e partie de leur budget militaire annuel afin de promouvoir la paix dans le monde. Sa demande n'a eu aucun impact dans les milieux diplomatiques, mais trois millions de personnes se sont jointes à son appel.

Du côté des Militants francs-montagnards, les idées forment aussi un florilège varié. Des anciens mobilisés aux Résistants à la guerre[51], tous se retrouvent autour de l'argument de la défense de la terre qui donne à l'opposition une véritable unanimité. Il faut cependant voir dans ces mouvements des années 1960 un tournant à gauche de la jeunesse séparatiste[52]. Le Bélier comme le RJ a toujours tempéré les réactions contre l'armée dans le but de ne pas perdre le soutien de certains milieux. Aussi précise-t-on autant en Ajoie qu'aux Franches-Montagnes, ou dans les milieux objecteurs, que les motivations ne sont pas antimilitaristes. Il est vrai que le RJ tient, dans la mesure du possible, à se démarquer de la politique conventionnelle. Ce groupement apolitique, ainsi qu'il se définit, tient donc un discours souvent très feutré qui se radicalise lentement avec les maladresses militaires[53]. Notons que le groupe Bélier n'hésite pas à réagir à la parution polémique du petit livre rouge *Défense civile*[54] qu'il récolte dans le Jura et brûle à Berne devant le Palais fédéral, le 29 novembre 1969. La *Voix ouvrière* se doit de commenter cette manifestation symboliquement ambiguë.

> *« Bien que l'autodafé de littérature rappelle de fâcheux souvenirs, la manifestation du groupe Bélier [...] caractérisait de façon assez évidente l'indignation qu'a suscité la parution de ce pamphlet distribué à tous les ménages de Suisse. »*[55]

L'origine des différents mouvements de résistance à l'armée dans le Jura n'est donc en aucun cas d'essence antimilitariste. Mais son évolution prend cette voie dès les années 1968-1969 et marque par la suite la conscience politique jurassienne. Reliquat de ce « traumatisme », les réactions des Jurassiens suite à la gaffe militaire du 23 juin 2004. En organisant un exercice avec des blindés aux

51. Henri Saucy et Yves Voirol, Militants, étaient membres de cette organisation antimilitariste. Voir GOGNIAT, *Aux racines...*, annexes VI et VII.

52. La presse de gauche se rapproche en conséquence de plus en plus des arguments séparatistes. Alors que les antimilitaristes manifestaient une certaine méfiance face au CAFM pour ses liens avec le RJ, la mise sur pied des troupes de piquet provoque une levée de boucliers de l'extrême gauche, en particulier de la *Voix ouvrière*.

53. Il prendra par exemple ouvertement position en faveur de l'initiative « Pour une Suisse sans armée » en 1989, de même que le groupe Bélier qui fera campagne main dans la main avec le GSsA. Sur l'évolution du comportement politique, voir RENNWALD Jean-Claude, *La transformation de la structure du pouvoir dans la Canton du Jura (1970-1991),* Courrendlin, 1994. Rennwald fixe le tournant de « l'anticonformisme jurassien » dans les années 1960 à l'époque où les Jurassiens se mobilisent de toutes parts contre l'armée. Il note toutefois un retour progressif à l'intégration.

54. BACHMANN Albert, GROSJEAN Georges, *Défense civile,* Aarau, 1969.

55. *La Voix ouvrière,* 30 décembre 1969.

Breuleux le jour du 30e anniversaire du plébiscite qui a donné naissance au Canton, l'armée et ses Forces terrestres se sont attirées des foudres que les médias suisses romands n'ont pas manqué de relever. Sur le forum Internet du groupe Bélier, on appelle à une réaction contre « l'occupation des Breuleux par un commando de l'armée suisse ».

EMMANUEL GOGNIAT

Caricature parue dans le *Jura Libre*, 8 mai 1968 (voir p. 144).